

Ensuring Sustainable Democratic Governance and Human Rights in the Southern Mediterranean

Funded
by the European Union
and the Council of Europe



EUROPEAN UNION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Implemented
by the Council of Europe

PLAN D'ACTION DU RESEAU MAROCAIN DES CITÉS INTERCULTURELLES 2019-2020

1. Structuration

Promouvoir les échanges avec les réseaux des cités interculturelles en Espagne, au Portugal aussi que des villes Françaises et bénéficier de la sorte des bonnes pratiques accumulées en matière de choix des thématiques et programmation.

2. Programme

Le réseau marocain vise à concrétiser dans les deux années prochaines un double objectif:

- un objectif visant la sensibilisation des villes membres du réseau pour les emmener à s'engager pleinement dans la concrétisation de l'interculturalité dans leurs actions de gestion urbaine au quotidien.
- un objectif visant la sensibilisation du grand public sur les idéaux et valeurs de l'interculturalité.

En pratique, le réseau va travailler sur les sujets suivants:

1. L'élaboration de mesures concrètes visant à faire bénéficier les migrants des services municipaux de base (eau potable, assainissement, et les services de proximité gérés par les municipalités). L'accent est également mis sur le développement des services de accueil et d'orientation (juridique, administrative et culturelle, s'inspirant en cela des bonnes pratiques au niveau international).

Ce travail sera commencé par des réunions de concertations à Casablanca, Agadir et Tiznit.

2. Une Campagne Antirumeurs et contre toutes les formes de xénophobie et les images stéréotypées sur les migrants sera pilotée par la ville de Tanger en coopération avec Anti-rumours Global.

Ce modèle sera généralisé aux villes de Tiznit, Nador et Oujdia.

3. Organisation d'un colloque sur la thématique "Quels rôles pour les collectivités territoriales en matière de promotion et valorisation des cultures d'origine des migrants? (musiques et chants poésie et patrimoine oral, peinture, gastronomie, travaux manuels, etc)

Ce colloque sera tenu à Meknes.



4. Sensibiliser les villes membres à la création d'un service spécial au niveau de leurs conseils communaux respectifs dont les missions consistent à orienter, informer, accompagner, assister en matière d'orientation juridique.

La ville de Rabat sera chargée du projet pilote dans ce domaine.

5. Organisation d'un atelier de réflexion sur les possibilités de créer des espaces d'échanges et de rencontres entre les communautés urbaines et différentes composantes de la société civile. Un accent sera mis sur les expériences et bonnes pratiques des villes de Barcelone et Lisbonne.

Cet atelier se tiendra à la ville de Chefchaouen.

6. Organisation d'un atelier de réflexion également sur l'interculturalité vue sous l'angle du genre. L'atelier se tiendra à Tanger.

7. Recensement, en se basant sur les données des communes membres du réseau des lieux, places et espaces et toutes les composantes culturelles, matérielles et immatérielles des villes du réseau, dans le but de réaliser un guide spécial consacré à cette question et l'utiliser dans l'activation de différents programmes d'action sur l'interculturalité et l'intégration.

3. Médiatisation des actions du réseau

Trois actions et mesures seront mises en place:

Organisation d'une conférence de presse à la mairie de Tanger (étant le siège du réseau marocain des cités interculturelles) à laquelle seront conviés le Conseil National des Droits de l'Homme, le ministère chargé de la migration, les ONG les plus engagées auprès des migrants, les organes de presse nationale et régionale. Le but étant de faire connaître davantage le réseau, ses missions, ses finalités et ses activités en cours de programmation.

Créer une page Facebook pour le réseau ainsi que un site électronique pour le réseau.

